**Profitez d'une semaine offerte** et accédez à tous les contenus du *Monde*.

S'abonner

**Un rapport détaille le refus d'un escadron de gendarmes de participer à la charge contre des manifestants, le 23 mars, considérant l'action « disproportionnée ».**

Par Nicolas Chapuis et Sofia Fischer

Publié le 25 juin 2019 à 06h18, modifié le 25 juin 2019 à 10h05 • Lecture 3 min.

L'accusation vient cette fois-ci des forces de l'ordre elle-même. Un rapport de la gendarmerie, mettant en cause la police, attesterait de la violence des opérations de maintien de l'ordre, le 23 mars, à Nice, lors desquelles une militante de 73 ans a été gravement blessée.

Selon une information de *Mediapart*, confirmée par *Le Monde,* un escadron de gendarmes a refusé de participer à la charge à l'origine de la grave blessure à la tête de Geneviève Legay, malgré les ordres donnés par le commissaire Rabah Souchi. Les militaires estimaient que cette action était excessive au vu de la situation. Le document, un compte rendu d'un commandant d'escadron donné à son supérieur hiérarchique deux jours après les faits, fait état d'*« ordres reçus disproportionnés face à la menace (foule calme) »*.

**Lire aussi** | Accident ou violence policière ? Les versions divergent sur la blessure à Nice de Geneviève Legay, 73 ans

Ce rapport vient confirmer les nombreux témoignages recueillis sur place par *Le Monde.* Plusieurs photographes présents le 23 mars et habitués aux manifestations des « gilets jaunes » attestent que la charge policière a été ce jour-là d'une violence *« totalement disproportionnée »*. *« L'ambiance était très tranquille »* et le groupe était *« composé essentiellement de femmes et de personnes âgées, sans casse, sans projectiles »,* explique l'un d'entre eux, avant d'ajouter : *« La force de la réponse était presque criminelle. »*

## « Il nous a chuchoté : "barrez-vous !" »

Un récit qu'appuient des « street medics » interpellés sur les lieux de l'incident, place Garibaldi. Ces militants, qui s'occupent des blessés au long des cortèges, évoquent également le malaise de certains membres des forces de l'ordre face aux consignes de leur hiérarchie.

Alexander Samuel, un professeur de mathématiques et doctorant en biologie, très impliqué dans la lutte contre les violences policières, avait décidé ce jour-là de suivre un groupe de ces soigneurs. *« Les street medics ont été appelés par un gendarme un peu paniqué après la chute de M$^{me}$ Legay, il leur demandait d'intervenir »*, raconte-t-il. Son témoignage est corroboré par plusieurs de ces militants qui arborent des croix rouges.

Alexander Samuel explique comment un autre gendarme aurait essayé de faciliter la fuite des personnes présentes avant l'arrivée des renforts. *« En attendant que les mecs de la BAC* [brigade anticriminalité] *arrivent, il a tenté de nous aider et nous a chuchoté : "barrez-vous !", mais personne n'a compris les ordres contradictoires. Nous avons tous été embarqués. »*

Les gendarmes ne sont pas les seuls à douter des méthodes employées. Dans la fourgonnette de la BAC, le militant interpellé laisse son téléphone allumé et filme la scène depuis sa poche. Sur ces enregistrements, on entend distinctement une fonctionnaire de police lancer, sur un ton navré : *« Je ne comprends pas pourquoi je vous embarque, franchement. Même eux* [ses collègues de la BAC, qui procédaient encore à des interpellations] *ne comprennent pas. »*

### Demande de dépaysement

Deux jours après les faits, le procureur de la République de Nice, Jean-Michel Prêtre avait assuré que la

**Profitez d'une semaine offerte** et accédez à tous les contenus du *Monde*.

S'abonner

**Lire aussi :** Les maladresses en série de Jean-Michel Prêtre, procureur de Nice, dans l'Affaire Geneviève Legay

Le document révélé par *Mediapart* jette encore plus le doute sur la conduite de l'enquête. Le défenseur de Geneviève Legay, Me Arié Alimi, n'avait pour sa part jamais entendu parler de ce rapport, qui évoque pourtant un point central du dossier, à savoir le bien-fondé ou non de la charge policière. *« Soit le procureur n'avait pas connaissance de ce rapport et alors c'est une faute professionnelle, soit il en avait connaissance mais n'a rien dit et dans ce cas c'est une infraction pénale »*, estime l'avocat.

Sa demande de dépaysement de l'instruction, appuyée par le parquet général d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), prend avec ce nouvel élément un peu plus d'épaisseur, dans une affaire où les erreurs se cumulent depuis le premier jour.

**Nicolas Chapuis** et **Sofia Fischer**

## Services *Le Monde*

Découvrir

Cours en ligne, cours du soir, ateliers : développez vos compétences

Testez votre culture générale avec la rédaction du Monde

Mots croisés, sudoku, mots trouvés... Jouez avec nous

Voir plus